

Concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe 2024

- **Présentation du concours**
 - Organisation
 - Calendrier
 - Modalités d'inscription
 - Jury institutionnel
 - Nombre d'intervenants

- **Candidats**
 - Conditions de participation

- **Epreuves écrites d'admissibilité**
 - Date et lieu des épreuves
 - Nature des épreuves
 - Taux de participation
 - Statistiques sur les participants
 - Correction des copies
 - Analyse et résultats

- **Epreuves orales d'admission**
 - Déroulement et nature des épreuves
 - Statistiques sur les participants
 - Analyse et résultats

Présentation du concours

Organisation

Le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été organisé par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour le compte des centres de gestion du Finistère et du Morbihan.

Calendrier

Période d'inscription	Du 3 octobre 2023 au 16 novembre 2023
Période de dépôt des dossiers	Du 3 octobre 2023 au 16 novembre 2023
Epreuves écrites	Le jeudi 14 mars 2024
Jury institutionnel d'admissibilité	Le jeudi 16 mai 2024
Epreuves orales obligatoires	Le lundi 3 juin 2024
Epreuves orales facultatives	Le mercredi 19, le jeudi 20 et le vendredi 21 juin 2024
Jury institutionnel d'admission	Le mardi 2 juillet 2024

Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscription s'est déroulé :

- soit par téléinscription sur le site www.concoursterritorial.fr, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- soit à l'accueil au centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai ;
- soit par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit en ligne sur le site www.concoursterritorial.fr, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

378 dossiers d'inscription ont été déposés au centre de gestion du Morbihan dont 100 % en dématérialisation complète. 79 annulations d'inscription ont été enregistrées.

Au total, **299 candidats ont été admis à concourir**, contre 510 en 2022.

Jury institutionnel

Le jury de ces concours a été fixé par arrêté n°2024-021 du 29 février 2024 de la Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

Conformément à l'article 8 du décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe, ce jury est composé de :

- Deux élus locaux (dont la Présidente du Jury)
- Deux personnalités qualifiées
- Deux fonctionnaires territoriaux dont un fonctionnaire de catégorie A ou B et un représentant du personnel, membre de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C.

Nombre d'intervenants

	Epreuves écrites	Epreuves orales obligatoires	Epreuves orales facultatives
Jury institutionnel	6		
Epreuves	12 correcteurs 2 concepteurs	6 examinateurs 2 techniciennes pour les épreuves de bureautique	4 examinateurs 2 concepteurs 4 correcteurs
Surveillance	12 surveillants	3 surveillants	3 surveillants
Total	56 intervenants		

Candidats

Conditions de participation

Par arrêté du Président du centre de gestion du Morbihan n°2023-113 du 19 juillet 2023, le nombre de postes ouverts est fixé à **23 en externe et 15 en interne**, soit un **total de 38 postes (35 en 2022)**. Aucun poste n'a été recensé pour le troisième concours.

Nature du concours	Nbre de postes	Conditions de participation	Nombre d'inscrits 2024 / 2022	Variation / 2022
Concours externe	23	Être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V – DNB, CAP, BEP ...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente	239 / 316	- 24 %

Concours interne	15	Fonctionnaires ou agents publics, justifiant, au 1 ^{er} janvier 2022, d'une année au moins de services publics effectifs.	139 / 194	- 28 %
Total	38		378 / 510	- 26 % (- 5,5 % entre 2022 et 2020)

Depuis 2012, l'instruction des dossiers d'inscription pour ces concours est réalisée non plus à l'issue de la période d'inscription, mais après les épreuves d'admissibilité, sur les seuls dossiers potentiellement admissibles.

Aucune relance de pièces n'a donc été faite aux candidats avant les épreuves d'admissibilité et ces derniers ont tous été autorisés à participer aux épreuves d'admissibilité SOUS RESERVE de :

- l'exactitude des renseignements fournis dans leur dossier,
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier, jointes et dûment signées,
- la conformité des conditions pour se présenter au concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe demandé.

Cette procédure permet de réduire la charge de travail des instructeurs lesquels valident dans un 1^{er} temps la réception des dossiers et étudient les demandes de reconnaissance d'expérience professionnelle.

Cette procédure présente, toutefois, l'inconvénient de devoir prévoir une période plus importante entre la réception des copies et la réunion du jury d'admissibilité d'aujourd'hui afin de relancer les éventuels candidats ne présentant pas les conditions d'inscription aux concours, ou n'ayant pas transmis toutes les pièces demandées au dossier.

➤ Epreuves écrites d'admissibilité

Date et lieu des épreuves

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le **jeudi 14 mars 2024** dans deux centres d'épreuves à Vannes.

Centres d'épreuve et nombre de candidats convoqués	
Parc des expositions Safire à PONTIVY	294 candidats
Centre de gestion du Morbihan à VANNES	5 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves
TOTAL	299 candidats

Les 5 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves prescrit par un médecin agréé, ont bénéficié d'un tiers temps supplémentaire de composition, dont trois candidats ont bénéficié de la mise à disposition d'un ordinateur pour composer.

Nature des épreuves d'admissibilité

1. Une épreuve de français comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire

(durée : 1 heure 30 ; coefficient 3)

2. Etablissement d'un **tableau numérique** d'après les éléments fournis aux candidats

(durée : 1 heure ; coefficient : 3)

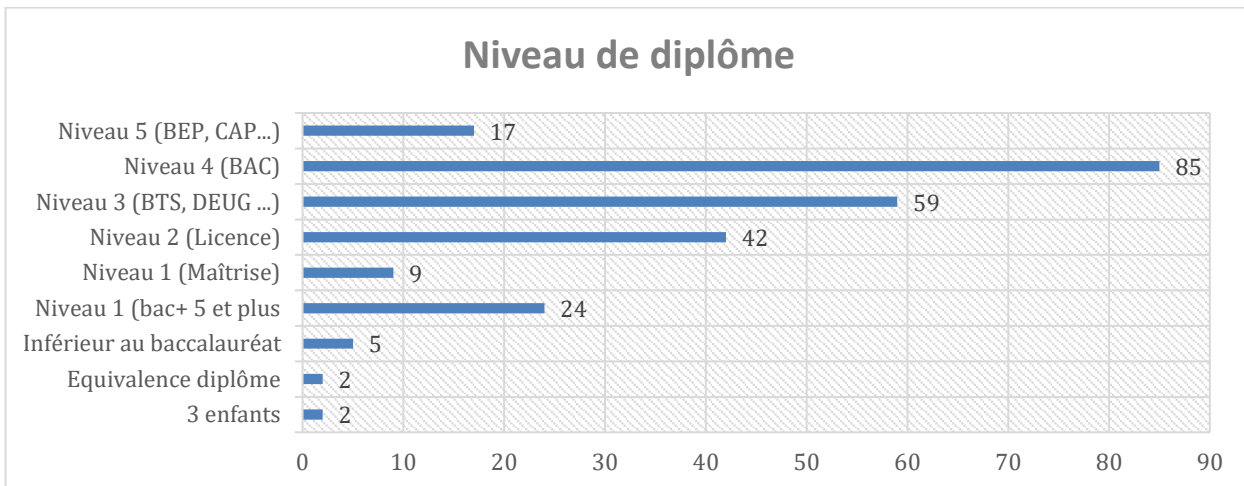
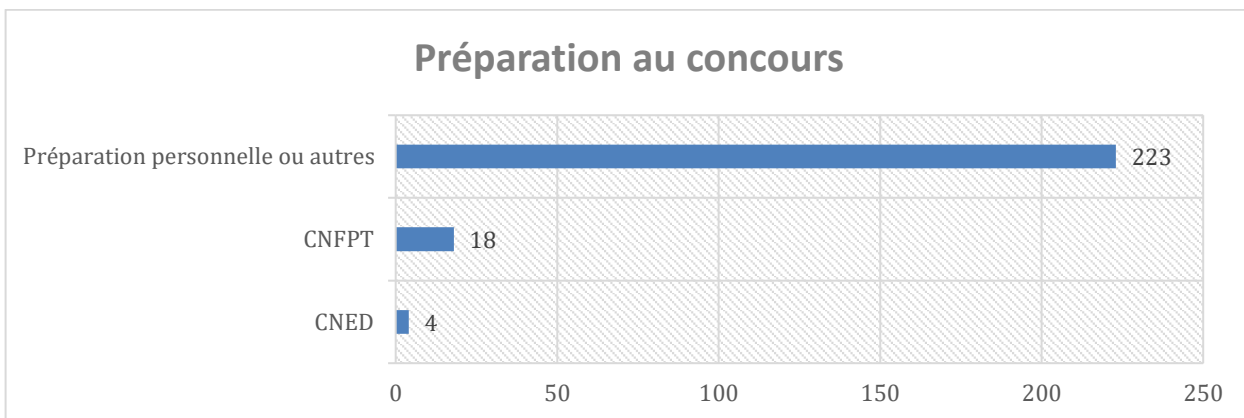
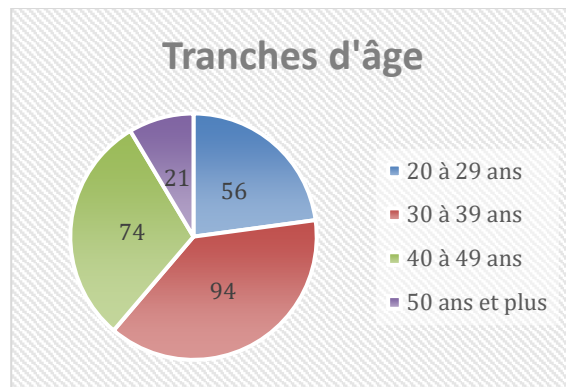
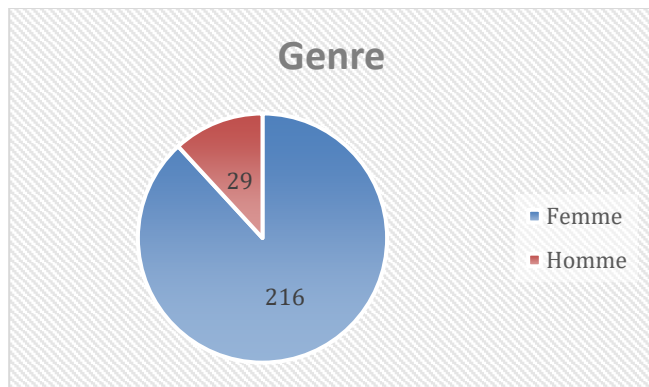
Les sujets de ces deux épreuves ont été mutualisés à l'échelle du Grand-Ouest en suivant les modalités de la nouvelle convention cadre de mutualisation des sujets des concours de catégorie C et de la filière médico-sociale des opérations du Grand-Ouest depuis 2023.

Taux de participation

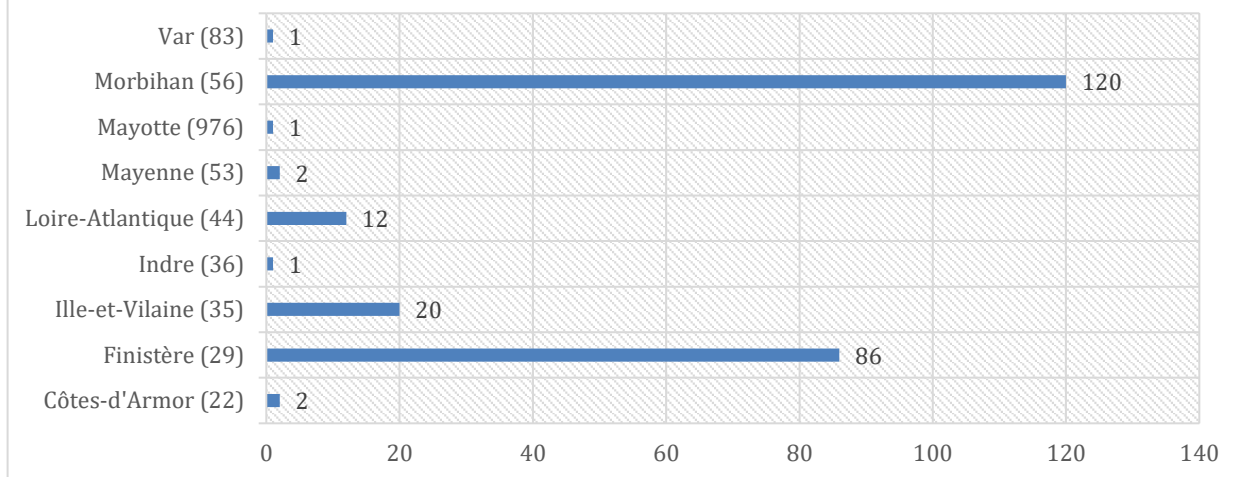
	Concours externe	Concours interne	Total
Nombre d'inscrits	239	139	378
Nombre de présents	147	98	245
Taux de participation	62 % (53% en 2022 et 43% en 2020)	42 % (73% en 2022 et 51% en 2020)	54 % (61% en 2022 et 46% en 2020)

245 candidats sur 378 ont participé aux épreuves d'admissibilité, soit un taux de participation de 54%, en baisse par rapport à 2022.

Statistiques sur les participants



Origine géographique



Correction des copies

Lors des épreuves d'admissibilité, chaque composition écrite a fait l'objet d'une double correction.

6 groupes de correcteurs ont été constitués pour corriger les copies, soit 12 correcteurs au total.

Il était demandé aux correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande.

Analyse et résultats

Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat, le jury a analysé les résultats des épreuves écrites d'admissibilité.

Conformément au décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 modifié, le jury a été invité à déterminer le nombre total des points nécessaires pour être admissible.

Sur cette base, il a arrêté la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Après délibération, le jury a décidé de retenir, pour 2024, les seuils et nombres de candidats admissibles suivants :

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
	2022	2024	2022	2024
Nombre de postes	21	23	14	15
Nombre de participants	167	147	142	98
Moyenne de l'épreuve de français /20	9,34	13,32	9,16	12,27
Moyenne de l'épreuve de tableau numérique /20	8,74	9,81	9,72	10,03
Taux de candidats éliminés	29%	6,5%	18%	7%
Seuil d'admissibilité	12	13	13	12,5
Nombre de candidats admissibles	35	45	25	31

📌 Epreuves orales d'admission

Déroulement et nature des épreuves

Conformément à l'article 3 du décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe, les épreuves d'admission consistent en :

1° Un **entretien** visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions ; pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat (durée : quinze minutes ; coefficient 3) ;

2° Une **épreuve pratique de bureautique** destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication (durée : quinze minutes ; coefficient 1) ;

3° Une **épreuve facultative** choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :

a) Une **épreuve écrite de langue vivante étrangère** (durée : une heure ; coefficient 1).

Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec ;

b) Une **interrogation orale** portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants :

- notions générales de droit public ;
- notions générales de droit de la famille ;
- notions générales de finances publiques,

(durée : quinze minutes, avec une préparation de même durée ; coefficient 1).

76 candidats admissibles ont été convoqués afin de participer aux :

- **Epreuves facultatives** d'admission qui se sont déroulées le 3 juin 2024 au Centre de Gestion du Morbihan. Sur les candidats **41** convoqués, **38** étaient présents, soit un taux de participation de **92,7%**.

41 admissibles sur **76** ont opté pour une épreuve facultative, soit **54 %** des candidats contre **80% en 2018**.

16 candidats, soit 39% de ces candidats ont choisi une épreuve facultative **de droit** contre 48,65% en 2018 et **25 candidats, soit 61%** une épreuve facultative **de langue étrangère** contre 51,35% en 2018.

	2018				2024			
	Concours externe		Concours interne		Concours externe		Concours interne	
	Nbre de participants	Moyenne	Nbre de participants	Moyenne	Nbre de participants	Moyenne	Nbre de participants	Moyenne
Une épreuve écrite de traduction de texte en langue étrangère d'une durée (1 heure)								
Anglais	14	1,93	1	0	14	12,43	8	13,25
Espagnol	0	-	0	-	1	20	-	-
Total	15 candidats		1 candidat		15 candidats		8 candidats	
Une interrogation orale de droit sur le domaine choisi (15 mn de préparation ; 15 mn d'interrogation)								
Droit public	3	15	2	10,50	5	11,40	4	11
Droit de la famille	3	14	2	19	1	18	2	17,50
Finances publiques	5	15,60	2	13,50	-	-	3	12
Total	11 candidats		6 candidats		6 candidats		9 candidats	

Seuls les points excédant la note 10 aux épreuves facultatives s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires.

11 candidats, soit 73% des candidats ayant choisi l'une des épreuves de « droit » et **18 candidats, soit 78%** une épreuve de langue étrangère, ont acquis des points supplémentaires grâce à l'épreuve facultative contre respectivement **82%** et **6,25%** en 2018.

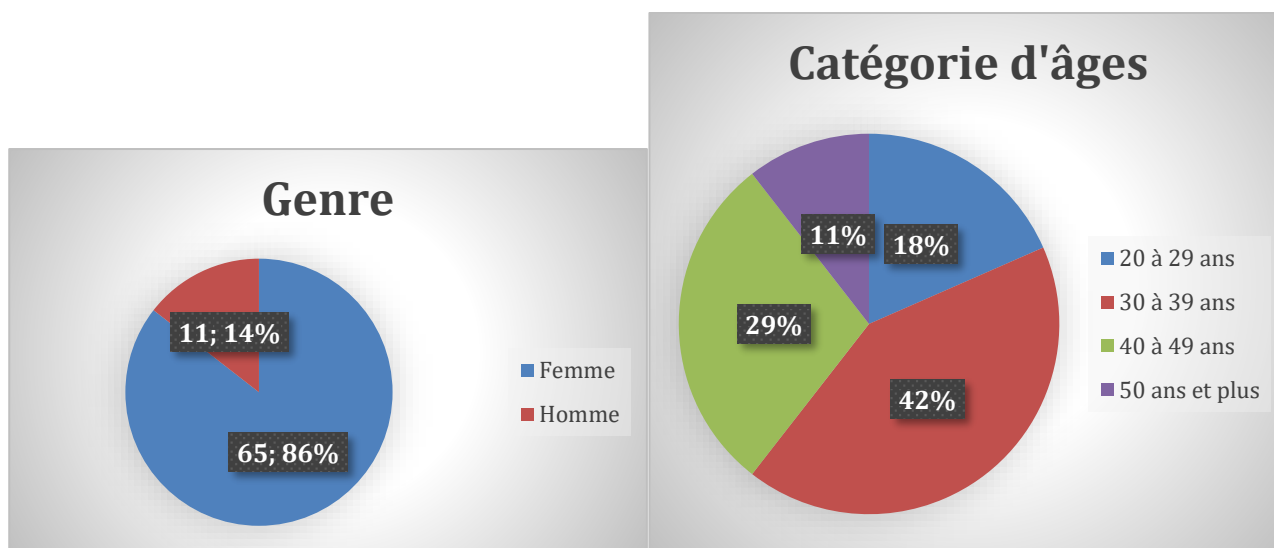
- **Epreuves obligatoires** qui se sont déroulées les **19, 20 et 21 juin 2024** au Greta à VANNES (lycée Lesage). Sur les 76 candidats convoqués, 72 étaient présents, soit un taux de participation de 95%.

	Concours externe		Concours interne	
	Moyenne de l'épreuve		Moyenne de l'épreuve	
	2022	2024	2022	2024
Un entretien sur les aptitudes, la motivation et les connaissances de l'environnement professionnel (durée 15 min, coefficient 3)	12,15	11,20	14,54	14,02
Une épreuve pratique de bureautique (durée 15 min, coefficient 1)	8,63	11,90	9,75	11,24

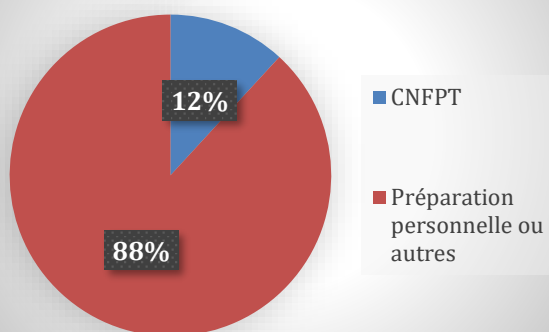
Pour l'épreuve d'entretien, **2 groupes de trois examinateurs** ont été constitués, un pour les candidats en interne et un pour les candidats en externe. Chaque groupe était constitué d'un élu, d'une personnalité qualifiée et d'un fonctionnaire territorial.

L'épreuve de bureautique a été organisée avec la **collaboration de deux formatrices du Greta Bretagne Sud de Vannes**, lesquelles ont conçu les sujets, participé aux épreuves et effectué la double correction.

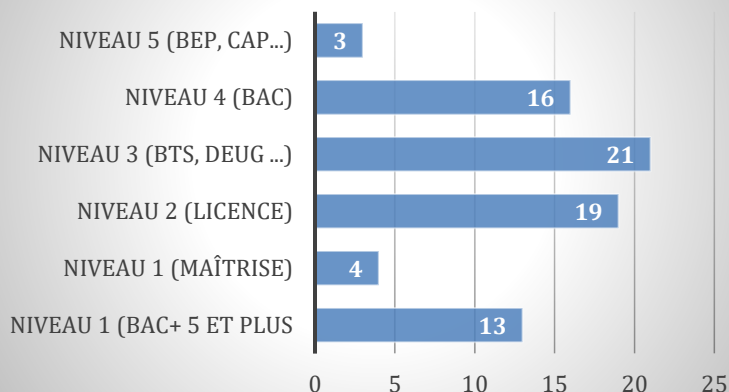
Statistiques sur les participants



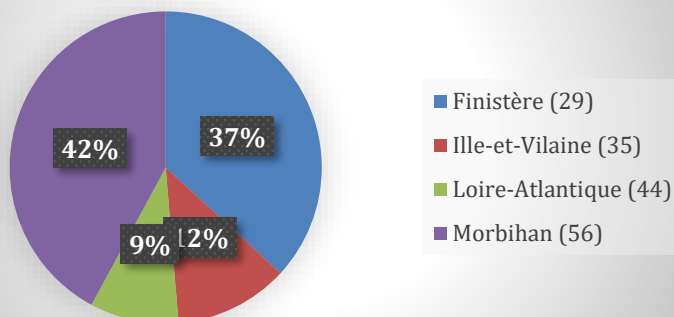
Formation suivie



Niveau de diplôme



Origine géographique



Analyse et résultats

Conformément au décret n°2007-109 modifié du 29 janvier 2007, le jury arrête la liste d'admission dans la limite des places mises aux concours.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité et d'admission entraîne l'élimination du candidat. Tout candidat ne participant pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury est souverain. Il n'est pas tenu d'attribuer tous les postes ouverts aux concours.

Le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux prévoit, dans son article 5, que « *Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne.* »

Après délibération, le jury décide de retenir, pour 2024, les seuils et nombres de candidats suivants :

	Concours externe		Concours interne	
	2022	2024	2022	2024
Nombre de postes	21	23	14	15
Seuil d'admissibilité / 20	12	13	13	12,5
Nombre de candidats admissibles	35	45	25	31
Seuil d'admission / 20	12,85	13	13,65	14
Nombre de lauréats	21	23	14	15
Déficit de postes	0	0	0	0
Report de postes	0	0	0	0
